

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 10

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
------------------	---

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1. BILAN TECHNIQUE	12
3.2. BILAN FINANCIER	15
3.3. PERSPECTIVES	17
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	17
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	18

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 23

6. PROGRAMME 027: AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	27
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	29
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	35
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	35
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	42
7. PROGRAMME 028: RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	43
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	45
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	47
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	47
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	51
8. PROGRAMME 029: RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	53
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	55

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	57
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	57
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	61
9.	PROGRAMME 030: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	63
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	65
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	67
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	68
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	80

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Les orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui interpellent le secteur des marchés publics portent sur :

- l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et le renforcement des normes d'utilisation du bois dans les constructions (paragraphe 106) ;
- la promotion par la commande publique et d'autres voies appropriées, d'un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie pharmacie (paragraphe 114) ;
- la finalisation en priorité de la mise en œuvre des grands projets de première génération (paragraphe 151) ;
- la mise en place d'un dispositif rénové d'incitations au développement des entreprises en combinant les huit (08) catégories (la commande publique entre autres) d'instruments généralement admis au plan international (paragraphe 225) ;
- l'élaboration des mécanismes de suivi-évaluation des performances des entreprises bénéficiaires des incitations et la prise des mesures correctrices contre tout dérapage constaté (paragraphe 225) ;
- le renforcement des programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes (paragraphe 337) ;
- la consolidation des dispositions d'accès réservé des PME/PMI à certains marchés publics et la réforme du dispositif de la sous-traitance (paragraphe 355) ;
- l'utilisation de la commande publique pour promouvoir l'emploi à travers le développement des projets HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) y compris les projets à financements extérieurs (paragraphe 349) ;
- la consolidation des emplois existants et incitations à la création d'emplois nouveaux et qualifiés notamment par le biais de la commande publique (paragraphe 359) ;
- Le respect par les grandes entreprises du principe de camerounisation de l'encadrement (paragraphe 359) ;
- l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre (paragraphe 361) ;
- le renforcement du développement local pour faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local (paragraphe 374) ;
- la modernisation de l'administration publique par la digitalisation, la biométrie et l'archivage numérique (paragraphe 406) ;
- la maîtrise de la dépense publique et l'harmonisation des spécifications techniques des matériels, équipements et mobiliers de bureau, la commande par le biais des centrales d'achat (paragraphe 408) ;
- la réduction des coûts des biens et services dans l'administration et le soutien à l'économie nationale par l'orientation de la commande publique en direction des opérateurs nationaux dans les domaines où l'offre et l'expertise sont avérées (paragraphe 408) ;
- l'approfondissement de la dématérialisation des procédures administratives avec la mise en œuvre de la réforme « egovernment » (paragraphe 406, 415) ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics (paragraphe 418) ;

la finalisation du plan de modernisation des finances publiques intégrant l'internalisation complète des directives CEMAC en la matière (Paragraphe 425, 430);
 le développement d'un système statistique performant (paragraphe 431);
 l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique (Paragraphe 425);
 l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques (Paragraphe 425);
 le renforcement des capacités de préparation du budget de l'Etat et l'amélioration de la budgétisation par programme (Paragraphe 426);
 l'amélioration du système de passation des marchés (Paragraphe 432);
 la promotion de l'utilisation des produits locaux notamment par le biais de la commande publique (Paragraphe 442);
 l'accompagnement des champions nationaux (Paragraphe 443).

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Les missions du MINMAP découlent des textes législatifs et réglementaires suivants :

- la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- la Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- la Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- le Décret n°2011/408 du 09 novembre 2011 portant organisation du Gouvernement (art.8-1) ;
- le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics (art.1(2)) ;
- le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics (art. 11, 12, 13,33, 49, 50) ;
- le Décret n°2018/001/PM du 05 janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marchés publics et fixant ses règles d'utilisation (art.6) ;
- le Décret n°2018/002/PM du 05 janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés par voie électronique au Cameroun ;
- le Décret n°2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public (art. 28,31) ;
- l'Arrêté n°00029/MINEPAT du 2 octobre 2019 portant organisation et fonctionnement des rencontres régionales de maturation et de programmation des projets d'investissement public (art.5) ;
- l'Arrêté n°00030/MINEPAT du 29 octobre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité Technique Interministériel d'Experts chargés de l'examen des dossiers de maturité des projets d'investissement publics soumis par les Maîtres d'Ouvrage (art.3) .

Ainsi, le Ministère est chargé de :

S'agissant de la passation des marchés publics, le MINMAP procède aux actions ci-après :

- appui à la maturation des projets ;
- encadrement et suivi de la programmation des marchés publics des Maîtres d'Ouvrage (MO) et Maîtres d'Ouvrage Délégués (MOD);
- consolidation périodique de la programmation des marchés des Entreprises Publiques ;

suivi et contrôle de la qualité de la passation des marchés (qualité des DAO, effectivité et régularité de la publicité et des affichages des avis, qualité des attributions et du respect des délais de leurs notifications, conformité des marchés signés aux DAO, qualité des avenants signés) ;

suivi et contrôle des activités et évaluation des performances des acteurs de la passation des marchés (maîtres d'ouvrage, commissions, représentants du MINMAP, etc.) ;

gestion des fichiers des acteurs de la passation des marchés (commissions, soumissionnaires, cocontractants) ;

gestion de la catégorisation des entreprises (contrôle des installations et des personnels, proposition de reclassement ou de déclassement des entreprises, etc.) ;

étude des dossiers de demande de procédures exceptionnelles et dérogatoires, tenue d'un fichier et contrôle de leur contractualisation ;

édiction des mesures correctives des manquements relevés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics ;

vulgarisation des bonnes pratiques en matière de passation des marchés publics ;

vulgarisation de la passation des marchés par voie électronique ;

initiation des actions de recherche-développement dans le domaine des marchés publics.

Pour ce qui est du contrôle externe de l'exécution des marchés publics, le MINMAP :

- vérifie à travers les contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité des prestations réalisées et réceptionnées ;
- vérifie après signature du marché, son adéquation avec le dossier d'appel d'offres, la décision d'attribution, et l'offre du co-contractant retenu ;
- vérifie a posteriori, sur la base de tous les décomptes dont il reçoit copie, l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées ;
- signale au Chef de service, à l'Ingénieur du marché et/ou au Maître d'œuvre, les cas de manquements observés dans l'exécution des marchés ;
- assiste en qualité d'observateur, aux recettes et réceptions techniques des prestations ;
- reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestations.
- contribue à l'alimentation de la banque de données sur les marchés publics ;
- signale le cas échéant, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, les lacunes des acteurs des marchés publics nécessitant un renforcement des capacités ;
- élabore des rapports semestriels et annuels sur la situation générale de l'exécution des marchés publics ;
- reçoit des acteurs concernés, copie de toute la documentation nécessaire à la réalisation de ses missions.

En matière de contrôle de la passation et de contrôle externe de l'exécution des marchés des entreprises publiques, le MINMAP :

- procède avec le concours de ses services compétents, à des contrôles périodiques ou inopinés sur les marchés en cours d'exécution, en vue notamment de s'assurer du respect des clauses du marché et des règles de l'art ;
- effectue des contrôles à posteriori pour analyser le bon comportement d'un ouvrage ou d'une fourniture sous garantie ;
- adresse au conseil d'administration une copie de ses rapports périodiques sur le contrôle de l'exécution des marchés passés par les entreprises publiques ;
- fait le suivi et le contrôle périodique des marchés des entreprises publiques aux fins d'évaluation de la qualité de la passation et d'exécution des prestations ;
- reçoit des acteurs concernés, une copie de toute la documentation générée par l'exécution des prestations.

En tant qu'Autorité chargée des Marchés Publics, le Ministre chargé des marchés publics organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. A ce titre il :

- signe les textes d'application du Code des Marchés Publics ;
- prononce les sanctions des auteurs de mauvaises pratiques et des litiges résultants des marchés publics, ainsi que des désaccords entre les agents publics ;
- dispose de pouvoirs en matière d'autorisation de procédures exceptionnelles ;

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

BILAN TECHNIQUE DU PROGRAMME 715

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	<ul style="list-style-type: none"> • 87,9% des marchés passés dans le respect des plans de passation ; • 9,7% des marchés passés suivant la procédure de gré à gré
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	97,3%
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de certains textes dont l'application restait requise pour le bon fonctionnement du système des marchés publics notamment l'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des Marchés Publics (CER), signé le 08 décembre 2020 ; • finalisation du nouveau cadre de rémunération des acteurs des marchés publics, à la faveur de la mise en œuvre de la phase pilote du paiement basé sur la performance (PBF) ; • poursuite de l'élaboration des textes résiduels d'application du nouveau Code des Marchés Publics. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté organisant la sous-traitance et fixant la liste des prestations éligibles à la sous-traitance ; • l'arrêté fixant les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée par une personne de droit privé, et enfin ; • l'arrêté fixant les règles applicables aux marchés des représentations diplomatiques du Cameroun à l'étranger. • la création de dix (10) commissions internes de passation des marchés auprès des différents exécutifs régionaux récemment élus.

BILAN TECHNIQUE DU PROGRAMME 716

RESULTAT TECHNIQUE OBTENU	<ul style="list-style-type: none"> • 71,4% des marchés contrôlés ; • 0,9% des marchés abandonnés ; • Aucun marché fictif ;
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	91,18%
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> • 544 documents de paiements d'un montant global de 213 654 439 162 FCFA, ont été traités, représentant 29,6% du montant des marchés contrôlés. Parmi ces documents de paiements traités, 431 d'un montant de 188 876 555 695 FCFA ont reçu le visa préalable du MINMAP, soit 79,2 %, tandis que 113 d'un montant de 24 748 047 456 FCFA (20,8%) ont été rejetés pour diverses raisons. • 1835 marchés contrôlés d'un montant TTC de 6 342 921 634 640 FCFA contrôlés en 2020 ; • Pour le plan d'urgence, 279 marchés d'un montant TTC de 507 830 872 645 FCFA ont été contrôlés en 2020 ; • Pour la CAN, 78 marchés d'un montant TTC de 71 096 936 601 FCFA ont été contrôlés ; • Pour les projets des autoroutes Douala – Yaoundé et Yaoundé – Nsimalen : 10 marchés contrôlés d'un montant TTC de 417 683 314 251 FCFA en 2020 ; • des pénalités de retard d'un montant global de 305 299 355 FCFA et des redressements d'un montant global de 10 852 342 FCFA ont été appliquées sur certains documents traités.

BILAN TECHNIQUE DU PROGRAMME 717

<p>RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des Services déconcentrés du MINMAP (06 DR et DD en cours de construction) ; • bâtiment B des services centraux du MINMAP aménagé ; • DR-Adamaoua équipée d'un forage avec château d'eau et connectée au réseau ENEO ; • primes des personnels payées ; • Cadre de travail des Services Centraux et Déconcentrés amélioré grâce au matériel de bureau et au matériel roulant acquis ; • Acquisition de bureaux pour le personnel (Paierie spécialisée et structures du MINMAP) • Aménagement de la salle serveurs pour la plateforme COLEPS ; • Mise sur pied d'une mutuelle des personnels du MINMAP.
<p>TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR</p>	<p style="text-align: center;">89%</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES</p>	<p>Ce résultat est rendu possible grâce à l'organisation régulière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des réunions de coordination (avec les responsables des services centraux et déconcentrés) ; • des missions de suivi des activités des services déconcentrés ; • de la supervision, la coordination et la tenue des comités et Groupes de Travail (PPBS, archives, CERD ; e-procurement, Site Web, formation et stages, assainissement, AGIS).

BILAN TECHNIQUE DU PROGRAMME 718

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	<ul style="list-style-type: none"> • 33,7% des marchés contrôlés ; • 4,7% des marchés abandonnés ; • Aucun marché fictif ;
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	77,31%
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> • 544 documents de paiements d'un montant global de 213 654 439 162 FCFA, ont été traités, représentant 29,6% du montant des marchés contrôlés. Parmi ces documents de paiements traités, 431 d'un montant de 188 876 555 695 FCFA ont reçu le visa préalable du MINMAP, soit 79,2 %, tandis que 113 d'un montant de 24 748 047 456 FCFA (20,8%) ont été rejetés pour diverses raisons. • 1835 marchés contrôlés d'un montant TTC de 6 342 921 634 640 FCFA contrôlés en 2020 ; • Pour le plan d'urgence, 279 marchés d'un montant TTC de 507 830 872 645 FCFA ont été contrôlés en 2020 ; • Pour la CAN, 78 marchés d'un montant TTC de 71 096 936 601 FCFA ont été contrôlés ; • des pénalités de retard d'un montant global de 305 299 355 FCFA et des redressements d'un montant global de 10 852 342 FCFA ont été appliquées sur certains documents traités.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER DU PROGRAMME 715

DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 966 234 549	CP 1 966 203 429
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 869 792 798	CP 1 857 531 818

SYNTHESE DE LA STRATEGIE**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

TAUX DE CONSOMMATION	95,10%	94,47%
----------------------	--------	--------

BILAN FINANCIER DU PROGRAMME 716

CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 667 987 037	CP 667 987 037
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 366 029 809	CP 335 769 813
TAUX DE CONSOMMATION	54,79%	50,27%

BILAN FINANCIER DU PROGRAMME 717

CRÉDITS RÉVISÉS :	AE 6 572 141 553	AE 6 530 537 946
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart AE 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 5 887 526 202	AE 4 735 074 922
TAUX DE CONSOMMATION	89,58%	72,51%

BILAN FINANCIER DU PROGRAMME 718

CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 219 586 411	CP 1 219 471 588
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 796 301 531	465 066 538
TAUX DE CONSOMMATION	65,29	38,14

■ 3.3. PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice 2022, le ministère continuera de veiller au respect de la réglementation des Marchés Publics ainsi qu'à l'effectivité, la qualité et le coût des prestations réalisées. Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation des orientations de la SND30, un accent particulier sera mis sur l'application par les acteurs des dispositions réglementaires visant à améliorer la contribution socio-économique des Marchés Publics. De manière générale, il s'agira de :

- finaliser les textes d'application résiduels du code des marchés publics ;
- poursuivre la vulgarisation du Code des Marchés Publics y compris ses textes d'application ;
- veiller à la mise en place des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics (SIGAMP) récemment organisées;
- poursuivre la dématérialisation des procédures de passation des marchés à travers la mise en œuvre du projet e-procurement. Il s'agira à cet effet, d'intensifier la passation en ligne des marchés publics par l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage pilotes à la passation en ligne des marchés publics. En outre, il sera question de sensibiliser davantage les Maîtres d'Ouvrage/Maitres d'Ouvrage Délégués à l'acquisition de la logistique (ordinateurs, connexion internet Haut Débit, etc) nécessaire à l'utilisation de la plateforme COLEPS (Cameroon OnLine E-procurement System) par des Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) récemment organisées et les Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- poursuivre la formation des acteurs et le renforcement des capacités des personnels du MINMAP dans le cadre du projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et du système statistique (PEPS) en ce qui concerne l'application de la rémunération et du paiement basé sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics ;
- intensifier les contrôles de la passation et les contrôles externes de l'exécution des marchés publics ;
- poursuivre l'amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel du MINMAP.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique du secteur des marchés publics s'inscrit dans le cadre général de l'objectif stratégique de la commande publique. Ainsi, il sera question de :

- finaliser la mise en œuvre des grands projets de première génération ;
- orienter la commande publique vers les entreprises locales, l'emploi des nationaux et la promotion des produits locaux ;
- améliorer la gouvernance pour renforcer la performance du secteur de la commande publique.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le dispositif de gestion des programmes au sein du Ministère des Marchés Publics regroupe plusieurs acteurs dont les rôles et les responsabilités sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau : cadre institutionnel de mise en œuvre des programmes

Acteur	Rôle dans le processus	Observations
Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics	<p>Il est le coordonnateur principal du budget du Ministère des Marchés Publics. A ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valide les budgets des programmes (cadre logique, enveloppe budgétaire des programmes etc.) ; • assure la bonne exécution des programmes et la production du Rapport Annuel de Performance ; • désigne les acteurs de la chaîne de responsabilité des programmes ; • signe les arrêtés des virements de crédits au sein d'un programme en cas de nécessité. 	
Secrétaire Général	<p>Il est le coordonnateur général des programmes, à ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonne l'élaboration des programmes ; • préside le comité PPBS chargé de la préparation du budget-programme. 	

Responsable programme	<p>Il est le principal responsable de la formulation et de la mise en œuvre du programme, à ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formule la stratégie-programme ; • organise et anime le dialogue de gestion au sein du programme ; • arbitre sur les actions et activités du programme ; • rend compte de la performance globale du programme 	Le dialogue de gestion doit être animé au sein de chaque programme par le responsable de programme
Responsable de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • identifie les activités (déclinées en tâches) à mettre en œuvre dans le cadre de l'action ; • coordonne et suit l'exécution des activités reliées à l'action. 	
Contrôleur de gestion	<p>il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assure la cohérence et la pertinence du cadre logique des programmes ; • suit la mise en œuvre des programmes et produit le Rapport Annuel de Performance (RAP) en collaboration avec le responsable du programme. 	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 027

AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	ORGANISATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	Mettre en place l'organisation du système des marchés publics	Proportion des organes prévues mis en place	0	90	Décision du MINDEL/MINMA P de création des Commission de passation des marchés ; Décision MINDEL/MINMA P de création et de mise en place des organes

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

02	PROGRAMMATION DES MARCHÉS PUBLICS	Veiller à la programmation exhaustive des marchés publics	Proportion des marchés publics programmés	0	90	RAPPORT DE PROGRAMMATION
03	RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	Assurer la bonne attribution des Marchés Publics	Proportion des marchés dont les procédures ont été sanctionnées	0	30	RAPPORT d'activité du MINMAP
			Nombre de marché passé en ligne	0	200	RAPPORT DGMI

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 028

RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	Intensifier les contrôles de la passation des marchés des approvisionnements et des services	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	0	50	RAPPORT DE CONTROLE
02	CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS GENERAUX ET DES SERVICES	Intensifier les contrôles externes de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	0	50	RAPPORT DE CONTROLE

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 029

RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	Intensifier les contrôles de la passation des marchés des infrastructures	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	0	60	RAPPORT DE CONTROLE
02	CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES	Intensifier les contrôles de l'exécution des marchés des infrastructures	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	0	60	RAPPORT DE CONTROLE

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 030

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	COORDINATION, SUIVI, ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	0	23	Comptes rendus des sessions de dialogue de gestion stratégique
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense du MINMAP	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	0	21	DOCUMENT STRATEGIQUE DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Doter les services des infrastructures et des équipements adéquats	Proportion de personnels disposant d'un poste de travail	0	60	RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DAG
05	DEVELOPPEMENT DES TIC	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	0	60	RAPPORT DE MISSION DE CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	Veiller au respect des lois et règlements	Nombre de textes élaborés par an dans les délais	0	5	RAPPORT DE MISSION
07	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	Améliorer la gestion des ressources documentaires	Proportion des services disposant d'un système d'archivage fonctionnel	0	1,4	RAPPORT D'ACTIVITE

SYNTHESE DE LA STRATEGIE**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

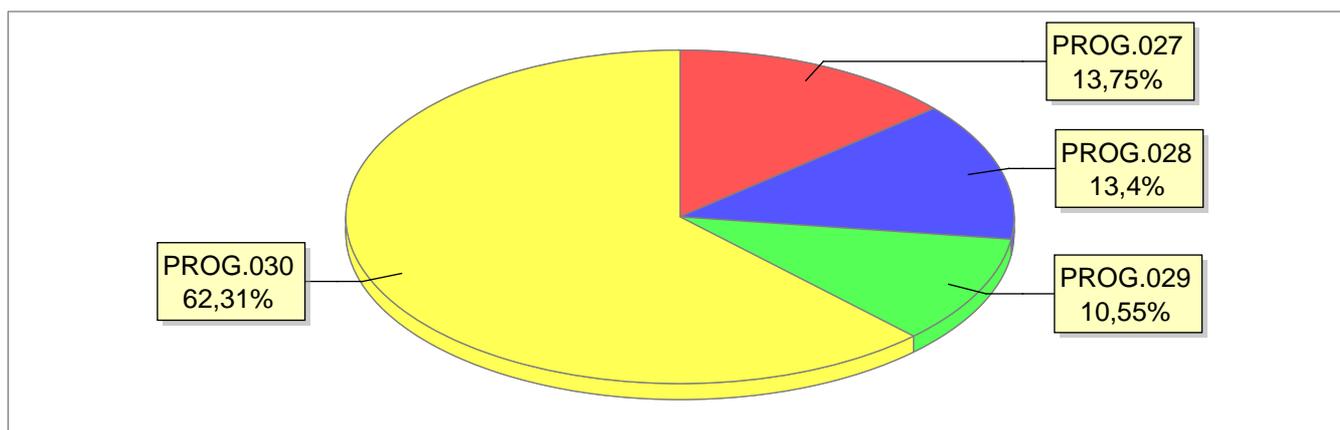
08	SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	Mettre à la disposition des acteurs, des statistiques et des indicateurs de performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produit selon les normes d'assurance qualité	0	70	RAPPORT D'AUDIT DE LA QUALITE DES DONNEES STATISTIQUES
09	GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	Assurer la bonne exécution financière des programmes	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais	0	3	DOCUMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS
10	COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	0	15	RAPPORT D'ACTIVITES

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

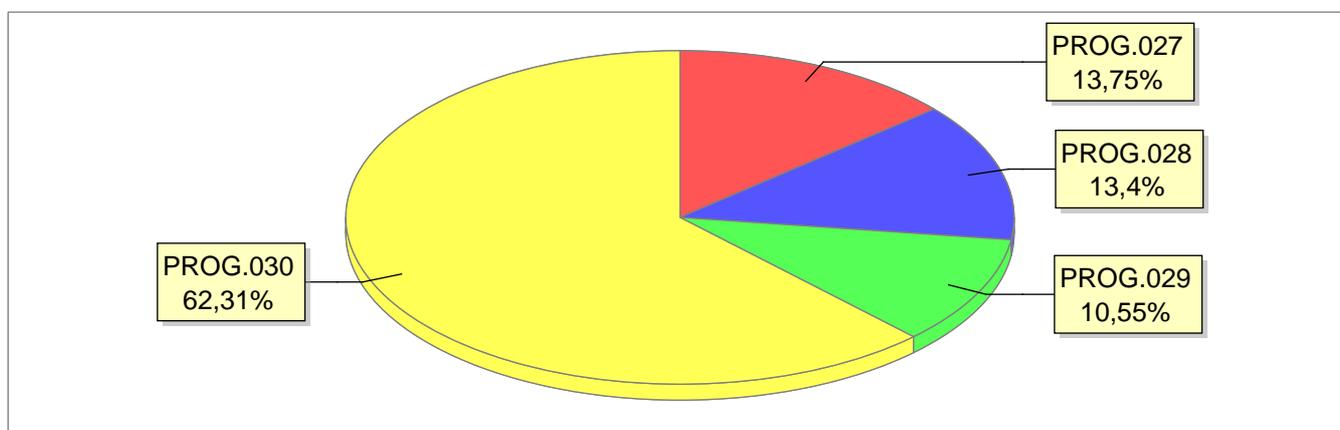
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
027	AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	1 968 760 000	1 968 760 000	0	0	1 968 760 000	1 968 760 000
028	RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	1 918 700 000	1 918 700 000	0	0	1 918 700 000	1 918 700 000
029	RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	1 510 299 000	1 510 299 000	0	0	1 510 299 000	1 510 299 000
030	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	7 824 241 000	7 824 241 000	1 100 000 000	1 100 000 000	8 924 241 000	8 924 241 000
TOTAL		13 222 000 000	13 222 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	14 322 000 000	14 322 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 027

AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES
MARCHES PUBLICS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

CHRISTOPHE PALDOU

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

A travers le Programme 027, dénommé « **Amélioration de l'administration des Marchés Publics** », le MINMAP entend assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics de manière à porter la proportion des marchés programmés exécutés de 62,7% en 2020 à 80% en 2022, en améliorant la proportion des marchés publics passés dans un délai inférieur à 5 mois de 80% en 2020 à 90% en 2022 et en maintenant la Proportion des marchés passés suivant la procédure de gré à gré en dessous du seuil de 10% conformément aux standards internationaux. A cet effet, il s'agira de mettre en œuvre trois (03) actions à savoir : Action 1 : Organisation du système des Marchés Publics ; Action 2 : Programmation des Marchés Publics ; et, Action 3 : Renforcement de la qualité du système des Marchés Publics.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés programmés exécutés	%	2018	0	2022	100
2	Proportion des marchés publics passés dans un délai inférieur à 5 mois	%	2020	0	2022	100
3	Proportion des marchés passés suivant la procédure de gré à gré	%	2020	0	2022	6
4	Proportion des femmes membres des Commissions de passation des marchés	%	2021	0	2022	
5	Proportion des produits locaux dans les marchés réceptionnés	%	2021	0	2022	

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés programmés exécutés	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAJ, DPSMP, DSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	NOMBRE DE MARCHES PROGRAMMES EXECUTES / NOMBRE DES MARCHES PROGRAMMES	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 62,7%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 80.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 70%
	Année: 2023	Valeur: 75%
	Année: 2024	Valeur: 80%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE SUIVI DES PLANS DE PASSATION	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'indicateur ne tient pas compte des marchés non programmés et exécutés.	
Modalités d'interprétation	Le niveau d'exécution des marchés programmés est très faible (proportion inférieure à 25%), faible (proportion supérieure à 25% et inférieure à 50%), moyen (proportion égale à 50%), bon (proportion supérieure à 50% et inférieure à 75%), très bon (proportion supérieure à 75% et inférieure à 100%).	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés publics passés dans un délai inférieur à 5 mois	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBEC, DPSMP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	NOMBRE DE MARCHES PASSES DANS UN DELAI INFÉRIEUR A 5 MOIS / NOMBRE DES MARCHES PASSES	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 55%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 65%
	Année: 2023	Valeur: 75%
	Année: 2024	Valeur: 80%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE SUIVI DES PLANS DE PASSATION	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'indicateur mesure le respect des délais réglementaires de passation des marchés selon le même critère (inférieur à 05 mois). Pourtant, ces délais varient suivant la procédure (appels d'offre ou gré à gré).	
Modalités d'interprétation	Le niveau de respect des délais règlementaires de passation des marchés est très faible (proportion inférieure à 25%), faible (proportion supérieure à 25% et inférieure à 50%), moyen (proportion égale à 50%), bon (proportion supérieure à 50% et inférieure à 75%), très bon (proportion supérieure à 75% et inférieure à 100%).	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés passés suivant la procédure de gré à gré	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBEC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	NOMBRE DE MARCHES PASSES SUIVANT LA PROCÉDURE DE GRÉ A GRÉ/NOMBRE DE MARCHES PASSES	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2016	Valeur: 8,3%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: <10%
	Année: 2023	Valeur: <10%
	Année: 2024	Valeur: <10%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE SUIVI DES PLANS DE PASSATION	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'utilisation de la procédure de gré à gré pour la passation des marchés est satisfaisante lorsque la proportion est inférieure à 10%	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des femmes membres des Commissions de passation des marchés	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBEC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	NOMBRE DE FEMMES MEMBRES DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES /NOMBRE DE MEMBRES DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 20%
	Année: 2023	Valeur: 25%
	Année: 2024	Valeur: 30%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE SUIVI DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CELLULE DES VISAS, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELLULE DES VISAS, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Une valeur de l'indicateur inférieure à 50% montre qu'il y a des marges progression en matière d'égalité de genre en ce qui concerne la constatation des commissions de passation des marchés	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des produits locaux dans les marchés réceptionnés	
Objectif	Assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBEC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	MONTANT DES PRODUITS LOCAUX/MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS RECEPTIONNEES	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 20%
	Année: 2023	Valeur: 25%
	Année: 2024	Valeur: 30%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Une valeur de l'indicateur inférieure à 60% montre qu'il y a des marges progression concernant la part des produits locaux dans les marchés publics	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ORGANISATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS
- ACTION 02:** PROGRAMMATION DES MARCHÉS PUBLICS
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Depuis la signature du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le Ministre chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des marchés publics, organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Ainsi, le Ministère des Marchés Publics s'est attelé : à l'organisation du système des marchés publics ; à l'encadrement de la programmation des marchés publics ; et, au renforcement de la qualité du système des marchés publics. Au regard des résultats enregistrés, ces actions seront poursuivies en 2022 dans le but de la bonne application de la réglementation des marchés publics. Un accent particulier sera mis sur : l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage et maîtres d'Ouvrage délégués à l'élaboration des avant projets de Plans de Passations des Marchés ; le suivi-évaluation de la mise en œuvre desdits Plans de Passations des Marchés ; l'accompagnement des acteurs à la passation en ligne des marchés publics via la plateforme de dématérialisation des marchés publics dénommée Cameron On-line e-procurement System (COLEPS) et la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de la poursuite Plan Global de Réforme des Finances Publiques (PGRFP), à l'instruction des dossiers relatifs aux mauvaises pratiques et des litiges résultants des marchés publics ainsi que désaccords entre les agents publics.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la SND30, le MINMAP veillera, dans le cadre de la tenue des sessions des commissions de maturation des projets, des commissions de passation des marchés et/ou des commissions centrales de contrôle des marchés, dans lesquelles il est représenté, à la prise en compte par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrages délégués, des dispositions prévues dans le code des marchés publics et dans les lettres circulaires visant à promouvoir les PME et PMI nationales notamment : la valorisation des marchés réservés, la sous-traitance, la cotraitance et la préférence nationale. Par ailleurs, le MINMAP s'assurera, dans le cadre des négociations des accords de prêt avec les bailleurs de fonds, à la prise en compte dans les conventions, de certaines clauses visant à promouvoir les PME et PMI nationales.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01**ORGANISATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS**

Pour cette action dédiée à l'organisation du système des marchés publics, le MINMAP entend mettre en place l'organisation du système des marchés publics de manière à faire passer la Proportion des organes prévues de 70% en 2020 à 90% en 2022. A cet effet il procédera à : l'élaboration des textes relatifs au code des Marchés Publics, la Mise en place des organes et suivi des activités des organes du système des marchés publics et l'autorisation des procédures exceptionnelle et dérogatoire.

OBJECTIF 1. Mettre en place l'organisation du système des marchés publics

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des organes prévues mis en place	%	2020	0	2022	90

ACTION 02**PROGRAMMATION DES MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de la programmation des marchés publics, le MINMAP entend veiller à la programmation exhaustive des marchés publics de façon à faire passer la proportion des marchés publics programmés de 88% en 2020 à 90% en 2022. A cet effet, il procédera à : l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués à la « programmation en ligne » et à l'élaboration des avants projets de JPM et PPM, l'organisation des Conférences de programmation des marchés publics, la Consolidation des mises à jour des plans de passation des marchés et le Suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans de passation des marchés.

OBJECTIF 1. Veiller à la programmation exhaustive des marchés publics

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des marchés publics programmés	%	2020	0	2022	90

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS**

En ce qui concerne l'action dédiée au renforcement de la qualité du système des marchés publics, le MINMAP assurera la bonne attribution des Marchés Publics. Il s'agira de réduire la proportion des marchés dont les procédures ont été sanctionnées à 30% en 2022 et le nombre de marchés passés en ligne de 33 en 2020 à 200 en 2022. A cet effet, il s'attellera à : l'accompagnement des acteurs à la passation en ligne des marchés publics via COLEPS, l'examen des dossiers d'arbitrage soumis à l'Autorité chargée des Marchés Publics, la formulation à l'Autorité chargée des Marchés Publics des propositions des mesures correctives

des défauts identifiés dans la passation des marchés, la contribution à la formation des acteurs de la passation et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière de passation des Marchés Publics et la participation à la maturation des projets des Maîtres d'Ouvrage.

OBJECTIF 1. Assurer la bonne attribution des Marchés Publics

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés dont les procédures ont été sanctionnées	%	2019	0	2022	30
2	Nombre de marché passé en ligne	nb	2021	0	2022	200

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des organes prévues mis en place	
Objectif	Mettre en place l'organisation du système des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	01 - ORGANISATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAJ	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CABINET	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'organe mis en place/Nombre d'organes prévus	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 70%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 90%
	Année: 2023	Valeur: 95%
	Année: 2024	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Textes signés par le MINDEL/MINMAP	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAJ, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Si la proportion est inférieure à 100%, la mise en place des organes est à améliorer.	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés publics programmés	
Objectif	Veiller à la programmation exhaustive des marchés publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	02 - PROGRAMMATION DES MARCHÉS PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSMP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés programmés/Nombre de marchés identifiés dans les budgets des MO/MOD	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 88%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 90%
	Année: 2023	Valeur: 95%
	Année: 2024	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Document de synthèse de la programmation des marchés publics	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSMP, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'indicateur ne prend en compte que les projets dont les financements sont communiqués par les MO/MOD.	
Modalités d'interprétation	Ce taux traduit le ratio des marchés effectivement programmés par rapport à ceux identifiés ou recensés en début et tout au long de l'exercice budgétaire.	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés dont les procédures ont été sanctionnées	
Objectif	Assurer la bonne attribution des Marchés Publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAJ	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DGMI, DGMAS, DGCMP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés dont la procédure a été sanctionné / Nombre de marchés programmés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: ND
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30%
	Année: 2023	Valeur: 20%
	Année: 2024	Valeur: 10%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU MINMAP	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	La conformité de la procédure à la réglementation : bonne (proportion inférieure à 25%), assez bonne (proportion supérieure à 25% et inférieure à 50%), moyenne (proportion égale à 50%), faible (proportion supérieure à 50% et inférieure à 75%), très faible (proportion supérieure à 75% et inférieure à 100%).	
5) Commentaires		

PROGRAMME 027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de marché passé en ligne	
Objectif	Assurer la bonne attribution des Marchés Publics	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	027 - AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DGMI, DGMAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des marchés passés en ligne	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 33
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 200.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 200
	Année: 2023	Valeur: 225
	Année: 2024	Valeur: 250
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE L'ACTIVITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES MO/MOD A LA PASSATION EN LIGNE DES MARCHES	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Le nombre de marchés passés en ligne permet d'apprécier l'effectivité de la dématérialisation des procédures de passation des marchés. Plus il est élevé, plus le système de passation est dématérialisé.	
5) Commentaires		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ORGANISATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	70 000 000	70 000 000	0	0	70 000 000	70 000 000
02	PROGRAMMATION DES MARCHÉS PUBLICS	123 000 000	123 000 000	0	0	123 000 000	123 000 000
03	RENFORCEMENT DE LA QUALITE DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	1 775 760 000	1 775 760 000	0	0	1 775 760 000	1 775 760 000
TOTAL		1 968 760 000	1 968 760 000	0	0	1 968 760 000	1 968 760 000

7. PROGRAMME 028

**RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES
MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES
SERVICES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

DJEMBELE KOUM GUSTAVE AUGUSTE

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre du Programme 028, dénommé « **Renforcement du contrôle externe des marchés des approvisionnements et des services** », il s'agira d'intensifier les contrôles externes des marchés des approvisionnements et des services afin que la Proportion des marchés d'approvisionnements et des services contrôlés passe de 50% en 2020 à 65% en 2022. Ainsi, le MINMAP mettra en œuvre deux (02) actions à savoir : Action 1 : Contrôle de la passation des marchés des approvisionnements et des services ; Action 2 : Contrôle externe de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Intensifier les contrôles externes des marchés des approvisionnements et des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés d'approvisionnements et des services contrôlés	%	2020	0	2022	100

PROGRAMME 028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés d'approvisionnements et des services contrôlés	
Objectif	Intensifier les contrôles externes des marchés des approvisionnements et des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGMAS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMAG, DMSPI, BCCMAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre des marchés des approvisionnements et des services contrôlés/ Nombre total des marchés des approvisionnements et des services passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 28,3%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMAS, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle externe des marchés des approvisionnements et services	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES
- ACTION 02:** CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS GENERAUX ET DES SERVICES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Au regard des missions dévolues au MINMAP et des orientations de la SND30, le Ministère des Marchés Publics intensifiera le contrôle de la passation et le contrôle externe de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services. A travers un contrôle régulier et efficace, le MINMAP vérifiera que les MO/MOD accordent la priorité aux Appels d'Offres nationaux et intègrent facilités offertes dans le cadre des Appels d'offres internationaux, dans les procédures lancées par eux, l'objectif étant de promouvoir l'accès des PME et PMI à la commande publique.

Une attention particulière sera focalisée sur la bonne exécution de tous les marchés dans le respect des cahiers des charges. Ainsi, le MINMAP mettra un accent sur la collecte des contrats auprès des MO/MOD en vue du contrôle des prestations y afférentes. Aussi, toutes les étapes de la phase de passation et du processus d'exécution physico-financière des marchés seront contrôlées dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et des différentes circulaires. Par ailleurs, la lutte contre les mauvaises pratiques dans la passation des marchés et les projets abandonnés ou mal exécutés sera renforcée. Le contrôle de la passation s'intéressera également au respect des délais de procédures afin d'encadrer la durée de traitement des dossiers.

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES

En ce qui concerne l'action dédiée au contrôle de la passation des marchés des approvisionnements et des services, le MINMAP intensifiera les contrôles de la passation des marchés des approvisionnements et des services. Il sera question de porter la proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation de 28,3% en 2020 à 50% en 2022. A cet effet, il s'attellera au : contrôle de la qualité des attributions et des procédures de passation des marchés en adéquation avec le CMP, le DAO et la SND30 ; contrôle des procédures et de la qualité d'attribution des marchés des Entreprises Publiques ; et contrôle de la passation des marchés des postes consulaires et des ambassades.

- OBJECTIF 1.** Intensifier les contrôles de la passation des marchés des approvisionnements et des services

PROGRAMME 028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	%	2021	0	2022	50

ACTION 02

**CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS
GENERAUX ET DES SERVICES**

Pour ce qui est de l'action dédiée au contrôle externe de l'exécution des marchés des approvisionnements généraux et des services, le MINMAP intensifiera les contrôles externes de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services. Il sera question de porter la proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution de 28,3% en 2020 à 50% en 2022. A cet effet, il s'attellera au : contrôle sur pièces (CSP) de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services ; contrôle sur le terrain (CST) de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services ; et, contrôle des réceptions et des recettes techniques des marchés des approvisionnements et des services.

OBJECTIF 1. Intensifier les contrôles externes de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	%	2020	0	2022	50

PROGRAMME 028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	
Objectif	Intensifier les contrôles de la passation des marchés des approvisionnements et des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	
Action concernée par l'objectif	01 - CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMAG, DMSPI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation / Nombre de marchés des approvisionnements et des services passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 28,3%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHES PUBLICS	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMAS, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle externe de la passation des marchés des approvisionnements et services	
5) Commentaires		

PROGRAMME 028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	
Objectif	Intensifier les contrôles externes de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	028 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	
Action concernée par l'objectif	02 - CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS GENERAUX ET DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	BCCMAS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés des approvisionnements et des services ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution / Nombre de marchés des approvisionnements et des services passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 28,3%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHES PUBLICS	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGMAS, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle externe de l'exécution des marchés des approvisionnements et des services	
5) Commentaires		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	1 590 800 000	1 590 800 000	0	0	1 590 800 000	1 590 800 000
02	CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS GENERAUX ET DES SERVICES	327 900 000	327 900 000	0	0	327 900 000	327 900 000
TOTAL		1 918 700 000	1 918 700 000	0	0	1 918 700 000	1 918 700 000

8. PROGRAMME 029

**RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES
MARCHES DES INFRASTRUCTURES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

LAURENT NYELE ABANDA

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre du Programme 029, dénommé « **Renforcement du contrôle externe des marchés des infrastructures** », il s'agira d'intensifier les contrôles externes des marchés des infrastructures afin que la Proportion des marchés des infrastructures contrôlés passe de 50% en 2020 à 65% en 2022. Ainsi, le MINMAP mettra en œuvre deux (02) actions à savoir : Action 1 : Contrôle de la passation des marchés des infrastructures ; Action 2 : Contrôle externe de l'exécution des marchés des infrastructures.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Intensifier les contrôles externes des marchés des infrastructures

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des marchés des infrastructures contrôlés	%	2020	0	2022	100

PROGRAMME 029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés des infrastructures contrôlés	
Objectif	Intensifier les contrôles externes des marchés des infrastructures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DGCMP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBC, BCCMI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés des infrastructures contrôlés/ Nombre total des marchés des infrastructures passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 25,9%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHES PUBLICS	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGCMP, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle externe des marchés des infrastructures	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES

ACTION 02: CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DES
INFRASTRUCTURES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Au regard de la situation des années antérieures, des défis à relever au cours de l'exercice 2022, le Ministère des Marchés Publics intensifiera le contrôle de la passation et le contrôle externe de l'exécution des marchés des infrastructures. A travers un contrôle régulier et efficace, le MINMAP vérifiera que les MO/MOD accordent la priorité aux Appels d'Offres nationaux et intègrent facilités offertes dans le cadre des Appels d'offres internationaux, dans les procédures lancées par eux, l'objectif étant de promouvoir l'accès des PME et PMI à la commande publique. Un accent particulier sera porté sur le contrôle externe de l'exécution des Grands Projets de première génération en vue leur achèvement et de leur mise en service et l'application par le Co-contractant de l'administration des dispositions contractuelles relatives aux approches Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) et Contenu Local dans l'exécution des marchés.

Une attention particulière sera focalisée sur la bonne exécution de tous les marchés dans le respect des cahiers des charges. Ainsi, le MINMAP mettra un accent sur la collecte des contrats auprès des MO/MOD en vue du contrôle des prestations y afférentes. Aussi, toutes les étapes de la phase de passation et du processus d'exécution physico-financière des marchés seront contrôlées dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et des différentes circulaires. Par ailleurs, la lutte contre les mauvaises pratiques dans la passation des marchés et les projets abandonnés ou mal exécutés sera renforcée. Le contrôle de la passation s'intéressera également au respect des délais de procédures afin d'encadrer la durée de traitement des dossiers.

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES

En ce qui concerne l'action dédiée au contrôle de la passation des marchés des infrastructures, le MINMAP intensifiera les contrôles de la passation des marchés des infrastructures. Il sera question de porter la proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation de 25,9% en 2020 à 60% en 2022. A cet effet, il s'attellera au : contrôle de la qualité des attributions et des procédures de passation des marchés en adéquation avec le CMP, le DAO et la SND30 ; contrôle des procédures et de la qualité d'attribution des marchés des Entreprises Publiques ; et contrôle de la passation des marchés des postes consulaires et

des ambassades.

OBJECTIF 1. Intensifier les contrôles de la passation des marchés des infrastructures

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	%	2021	0	2022	60

ACTION 02

CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES

Pour ce qui est de l'action dédiée au contrôle externe de l'exécution des marchés des infrastructures, le MINMAP intensifiera les contrôles externes de l'exécution des marchés des infrastructures. Il sera question de porter la proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution de 25,9% en 2020 à 60% en 2022. A cet effet, il s'attellera au : contrôle sur pièces (CSP) de l'exécution des marchés des infrastructures ; contrôle sur le terrain (CST) de l'exécution des marchés des infrastructures ; et, contrôle des réceptions et des recettes techniques des marchés des infrastructures.

OBJECTIF 1. Intensifier les contrôles de l'exécution des marchés des infrastructures

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	%	2019	0	2022	60

PROGRAMME 029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation	
Objectif	Intensifier les contrôles de la passation des marchés des infrastructures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	
Action concernée par l'objectif	01 - CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMTR, DMAI, DMBEC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle de la passation / Nombre de marchés des infrastructures passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 25,9%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHES PUBLICS	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGCMP, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle de la passation des marchés des infrastructures	
5) Commentaires		

PROGRAMME 029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution	
Objectif	Intensifier les contrôles de l'exécution des marchés des infrastructures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	029 - RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	
Action concernée par l'objectif	02 - CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	BCCMI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de marchés des infrastructures ayant fait l'objet d'un contrôle externe de l'exécution / Nombre de marchés des infrastructures passés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 25,9%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHES PUBLICS	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DGCMP, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du contrôle externe de l'exécution des marchés des infrastructures	
5) Commentaires		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CONTRÔLE DE LA PASSATION DES MARCHES DES INFRASTRUCTURES	1 168 500 000	1 168 500 000	0	0	1 168 500 000	1 168 500 000
02	CONTRÔLE EXTERNE DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES	341 799 000	341 799 000	0	0	341 799 000	341 799 000
TOTAL		1 510 299 000	1 510 299 000	0	0	1 510 299 000	1 510 299 000

9. PROGRAMME 030

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

CHANCEL AKO TAKEM

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Pour ce programme dédié à la gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des marchés publics, le MINMAP entend améliorer la performance des services afin de contribuer efficacement à la mobilisation des moyens nécessaires à la bonne exécution des programmes opérationnels en portant le taux de réalisation des activités budgétisées de 80% en 2020 à 85% en 2022. À cet effet, les neuf (09) actions suivantes seront poursuivies : Action 01 : Coordination, Suivi, et Contrôle des activités des services ; Action 02 : Etudes Stratégiques et Planification ; Action 03 : Système d'information et Production statistique ; Action 04 : Gestion budgétaire et Financière, Action 05 : Amélioration du cadre de travail et gestion des ressources humaines ; Action 06 : Développement des TIC ; Action 07 : Communication et relations publiques, Action 08 : Conseil et assistance juridique, Action 09 : Gestion des ressources documentaires.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la performance des services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées	%	2020	0	2022	100

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées	
Objectif	Améliorer la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	TOUTES LES STRUCTURES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'activités budgétisées effectivement réalisées / nombre d'activités budgétisées	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 80%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 85%
	Année: 2023	Valeur: 90%
	Année: 2024	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT DE REVUE DES ACTIVITES DU MINMAP	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité des activités budgétisées	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION, SUIVI, ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION
- ACTION 03:** AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** DEVELOPPEMENT DES TIC
- ACTION 06:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 07:** GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
- ACTION 08:** SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE
- ACTION 09:** GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE
- ACTION 10:** COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Dans le cadre de ce programme, le MINMAP poursuivra la mise en œuvre de l'ensemble des actions avec un accent particulier sur renforcement des capacités de préparation du budget de l'Etat et l'amélioration de la budgétisation par programme, le développement d'un système d'information statistique performant, le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics, la poursuite de la numérisation des archives du Ministère des Marchés Publics. le MINMAP poursuivra :

- le renforcement des capacités des acteurs de la chaine Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation (PPBS) dans le sens de la mise en place d'un dispositif rénové de maîtrise des risques au travers des mécanismes modernes de contrôle et d'audit interne ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail par l'achèvement de la construction de certaines délégations régionale et départementales et la poursuite des travaux de construction des délégations régionales en cours ;
- la production des informations et données statistiques pour la planification stratégique et le suivi-évaluation de la performance à travers l'élaboration de l'annuaire statistique ainsi que des indicateurs de performance du secteur des marchés publics et des marchés des entreprises publiques ;
- l'amélioration des moyens de prévention et de répression de la corruption déjà en place et du paiement des indemnités des présidents, membres et experts de la Commission interne de Passation et des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés ;
- l'amélioration de la gestion des ressources documentaires à travers la numérisation des archives.

9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION, SUIVI, ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES

Dans le cadre de la coordination, du suivi, et du contrôle des activités des services, le MINMAP assurera la cohérence et l'efficacité de ses interventions. Il s'attellera à : la supervision générale du fonctionnement des services ; la coordination des services ; la réception et l'acheminement du courrier ; le suivi et le reporting des activités ; la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption au MINMAP ; le contrôle et l'évaluation de la performance des services ; et, l'élaboration de la situation générale de l'exécution des marchés publics.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	0	2022	23

ACTION 02

ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

Dans le cadre de l'action « **Etudes stratégiques et planification** », le MINMAP entend améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense du MINMAP. Il s'attellera à : la réalisation des études prospectives et stratégiques pour la mise en œuvre de la SND30, le suivi-évaluation de la mise en œuvre des stratégies, la planification budgétaire.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense du MINMAP

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2021	0	2022	21

ACTION 03

AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de l'action « **Amélioration du cadre de travail et gestion des ressources humaines** », le MINMAP entend doter ses services des infrastructures et des équipements adéquats. Il s'attellera à cet effet à : la poursuite, la finalisation et la réhabilitation des bâtiments des services centraux et déconcentrés ; l'acquisition du matériel roulant et des équipements des services ; et la gestion des personnels du MINMAP.

OBJECTIF 1. Doter les services des infrastructures et des équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de personnels disposant d'un poste de travail	%	2020	0	2022	60

ACTION 05**DEVELOPPEMENT DES TIC**

Dans le cadre de l'action « **Développement des TIC** », le MINMAP entend optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures. Il s'attellera à cet effet à : l'élaboration des applications pour le système des marchés publics et la maintenance informatique au MINMAP.

OBJECTIF 1. Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	2021	0	2022	60

ACTION 06**CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE**

Dans le cadre de l'action « **Conseil et assistance juridique** », le MINMAP entend veiller au respect des lois et règlements. Il procédera à : l'instruction des recours administratifs et contentieux ; la production et diffusion des supports des textes juridiques régissant les activités du MINMAP ; et, la défense des intérêts de l'Etat en justice.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des lois et règlements

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de textes élaborés par an dans les délais	nb	2021	0	2022	5

ACTION 07**GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Dans le cadre de l'action « **Gestion des ressources documentaires** », le MINMAP entend améliorer la gestion des ressources documentaires. Il s'attellera à cet effet à : la constitution d'un fonds documentaires/constitution d'un fond de traitement archivistique ; et, à la numérisation des archives.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des services disposant d'un système d'archivage fonctionnel	%	2020	0	2022	1,4

ACTION 08**SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE**

Dans le cadre de l'action « **Système d'information et production statistique** », le MINMAP entend mettre à la disposition des acteurs, des statistiques et des indicateurs de performance. Il s'attellera à cet effet à : la production et la mise à disposition des statistiques et des indicateurs de performance des marchés publics et des marchés des entreprises publiques et l'audit de la qualité des données statistiques sur la passation et l'exécution des marchés publics.

OBJECTIF 1. Mettre à la disposition des acteurs, des statistiques et des indicateurs de performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produit selon les normes d'assurance qualité	%	2020	0	2022	70

ACTION 09**GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

Dans le cadre de l'action « **Gestion budgétaire et financière** », le MINMAP entend Assurer la bonne exécution financière des programmes. Il s'attellera à cet effet au : traitement salarial et des primes des personnels ainsi qu'au règlement des sommes dues aux prestataires.

OBJECTIF 1. Assurer la bonne exécution financière des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais	nb	2021	0	2022	3

ACTION 10**COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES**

Dans le cadre de l'action « **Communications et relations publiques** », le MINMAP entend accroître la visibilité de ses actions menées à travers : la médiatisation des activités du Ministère, la production du magazine spécialisé des Marchés Publics et la traduction des documents officiels du Ministère.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	nb	2019	0	2022	15

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION, SUIVI, ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IGEPS, IGCMP, CS, SDACL	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	TOUTES LES STRUCTURES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 11
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 23.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 23
	Année: 2023	Valeur: 23
	Année: 2024	Valeur: 23
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Compte rendu des sessions de dialogue de gestion stratégique	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGEPS, IGCMP, CS, SDACL, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité du dialogue de gestion stratégique au sein du MINMAP	
5) Commentaires		

PROGRAMME 030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense du MINMAP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	02 - ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEP, DAG, CS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 09
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 21.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 21
	Année: 2023	Valeur: 21
	Année: 2024	Valeur: 21
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITE PPBS	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, DAG, CS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité du Comité PPBS	
5) Commentaires		

PROGRAMME 030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de personnels disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les services des infrastructures et des équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de personnes disposant d'un poste de travail / Nombre de postes de travail à pourvoir	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 40%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 60%
	Année: 2023	Valeur: 65%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DAG	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier le rapport entre les ressources humaines et matérielles dont dispose le MINMAP	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	05 - DEVELOPPEMENT DES TIC	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de tâches du schéma directeur informatique effectif / nombre total de tâches du schéma directeur informatique	
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 45%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 60%
	Année: 2023	Valeur: 65%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DSI	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSI, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier le niveau d'informatisation du ministère	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de textes élaborés par an dans les délais	
Objectif	Veiller au respect des lois et règlements	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAJ	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CABINET	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des textes élaborés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 3
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 5
	Année: 2023	Valeur: 5
	Année: 2024	Valeur: 5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DAJ	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAJ, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur apprécie l'effectivité de l'élaboration des textes au MINMAP	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des services disposant d'un système d'archivage fonctionnel	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	07 - GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDDA	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	TOUTES LES STRUCTURES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de service disposant d'un système d'archivage fonctionnel / Nombre de service devant disposer d'un système d'archivage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 1,4%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1.4
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1,4%
	Année: 2023	Valeur: 10%
	Année: 2024	Valeur: 20%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDDA	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SDDA, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier la mise en place du système d'archivage au MINMAP	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produit selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	Mettre à la disposition des acteurs, des statistiques et des indicateurs de performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	08 - SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre des indicateurs du tableau de bord de référence produit selon les normes d'assurance qualité / Nombre des indicateurs du tableau de bord de référence produit	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 34,8%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 70%
	Année: 2023	Valeur: 90%
	Année: 2024	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'AUDIT DE LA QUALITÉ DES DONNÉES STATISTIQUES	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTROLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier la qualité du tableau de bord de performance	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais	
Objectif	Assurer la bonne exécution financière des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	09 - GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des documents	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 3
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 3
	Année: 2023	Valeur: 3
	Année: 2024	Valeur: 3
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DAG	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier l'effectivité de la gestion financière	
5) Commentaires		

PROGRAMME 030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	030 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	
Action concernée par l'objectif	10 - COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELCOM/CELTRAD	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	RAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des activités	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 13
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 15.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 15
	Année: 2023	Valeur: 15
	Année: 2024	Valeur: 15
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CELCOM	
Mode de collecte des données	REVUE DOCUMENTAIRE	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP	
Vérification/ Validation des données	CONTRÔLE DE GESTION, DEP	
Service responsable de la synthèse des données	DEP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELCOM, DEP	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur permet d'apprécier la visibilité des actions menées par le MINMAP	
5) Commentaires		

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION, SUIVI, ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES	677 600 000	677 600 000	0	0	677 600 000	677 600 000
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	26 000 000	26 000 000	0	0	26 000 000	26 000 000
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 451 440 000	1 451 440 000	1 070 000 000	1 070 000 000	2 521 440 000	2 521 440 000
05	DEVELOPPEMENT DES TIC	43 000 000	43 000 000	30 000 000	30 000 000	73 000 000	73 000 000
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	43 000 000	43 000 000	0	0	43 000 000	43 000 000
07	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
08	SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	92 000 000	92 000 000	0	0	92 000 000	92 000 000
09	GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	5 426 201 000	5 426 201 000	0	0	5 426 201 000	5 426 201 000
10	COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	40 000 000	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000
TOTAL		7 824 241 000	7 824 241 000	1 100 000 000	1 100 000 000	8 924 241 000	8 924 241 000